



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 109273

## Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur les difficultés rencontrées par les jeunes pour obtenir un contrat en alternance. En effet, les contrats en alternance n'ont plus à démontrer leur efficacité. Ils constituent un véritable modèle de formation qui, en associant intelligemment l'école et l'entreprise, facilitent puissamment l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Pourtant, malgré une efficacité réelle, les entreprises restent encore réservées en la matière. Ainsi, face à la rareté des offres, de nombreux étudiants ne parviennent toujours pas à décrocher une formation en alternance. Et ces difficultés devraient perdurer puisque, selon une étude récente, sept employeurs sur dix affirment qu'ils auront moins recours à l'apprentissage en 2011 qu'en 2010. Face à ce constat, et à l'occasion du lancement de la campagne d'information et de valorisation des contrats en alternance, il lui demande quelles mesures concrètes sont envisagées et quelles sont les premières retombées de la campagne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109273

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Apprentissage et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 2011, page 5284

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)